

United Nations

**SECURITY
COUNCIL**

Nations Unies

**CONSEIL
DE SECURITE**

UNRESTRICTED

S/698
17 mars 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

RAPPORT ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE SECRETAIRE GENERAL AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT
DU CHILI AU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de vous faire connaître, conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, que j'ai reçu de Son Excellence, Gabriel Gonzalez Videla, Président de la République du Chili, un câblogramme en date du 16 mars 1948, nommant Son Excellence Hernan Santa Cruz représentant du Chili au Conseil de sécurité, pour la discussion de "l'accusation portée devant le Conseil par le Chili, au sujet des événements qui ont eu lieu en Tchécoslovaquie".

Je considère que ce câblogramme constitue des pouvoirs suffisants.

